Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-041220251-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

| | |
|---|---|
| | Le 4 décembre 2025, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. |
| **Nombre de conseillers en exercice : 29**<br><br>**Nombre de présents : 22** | **Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE GALL-LE BLEIZ, BRIAND, ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST, MANCEAU, MM BENOIST, CHERON, GUIHEUX, BAZIN, RESCAN, DUFRESNE, MME SOULIMAN, MM TRIHAN (à compter du point 2), ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. |
| **Nombre de votants : 24**<br>**Puis 25 à compter du point 2** | **Absents représentés** : MM LECLERC, DANION, GEFFRAY.<br><br>**Pouvoirs** : MM JUGAN, PASDELOU, MME SOULIMAN. |
| | **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MMES CHASSAT, GOURVEZ. |
| | Monsieur Yves THEBAULT a été élu secrétaire de séance. |

## 1. RESEAU DE CHALEUR BOIS – AUTORISATION DE SIGNATURE DE POLICES D'ABONNEMENT POUR LE RACCORDEMENT DE PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX ET D'UNE CONVENTION CEE (Certificat d'Economies d'Energie) ANNEXES

**Rapporteur : Monsieur Nicolas PASDELOU**

Par délibération en date du 15 février 2024, le conseil municipal décidait d'approuver le transfert de la compétence développement et exploitation des réseaux de chaleur au Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35).

Contexte :

Une étude de faisabilité « chaufferie bois et réseau de chaleur » avec l'appui du Conseiller en Energie Partagée et un financement de l'ADEME sur Bain-de-Bretagne a conclu la création de ce réseau permettra la substitution d'environ 7 250 MWh utiles de gaz naturel par de la biomasse, une stabilisation et une diminution du coût de la chaleur ainsi qu'une diminution de l'émission de gaz à effet de serre d'environ 80 % pour les bâtiments raccordés. Il sera cependant nécessaire de raccorder la piscine et l'hôpital afin d'avoir une bonne rentabilité de l'opération.

Le SDE35 a signé avec ENGIE Solution, en octobre 2025, un contrat de concession réseau de chaleur pour 25 ans. La commune de Bain-de-Bretagne, propriétaire d'une partie des équipements concernés pour un raccordement (liste ci-après), entend signer une police d'abonnement pour ces équipements et confier la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ledit réseau au Concessionnaire ENGIE Solutions.

En effet, la société ENGIE Solutions, concessionnaire du réseau de chaleur, a manifesté son intérêt pour la valorisation de ces certificats d'économie d'énergie. La commune entend répondre favorablement à cette demande de valorisation d'économie d'énergie relatifs au réseau de chaleur pour les bâtiments pour lesquels elle aura signer une police d'abonnement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-041220251-DE

Les CEE ainsi générés par les futures opérations de raccordement seront répercutés sur un terme négatif ayant pour objectif de faire baisser le tarif abonnement pour l'ensemble des abonnés du réseau.

Cette cession doit donner lieu à la signature d'une ou plusieurs conventions entre la commune et ENGIE Solutions, par laquelle (lesquelles) :

- La commune reconnaîtra à ENGIE Solutions la qualité de demandeur exclusif, en son nom et pour son compte, des certificats d'économie d'énergie afférents au réseau de chaleur exploité dans le cadre de la concession ;

- ENGIE Solutions s'engagera à verser à la commune une contrepartie financière, dont le montant sera déterminé sur la base des volumes estimés de CEE générés par les actions d'économie d'énergie menées sur le réseau.

Ci-dessous, la liste des bâtiments qu'il est proposé de raccorder au réseau de chaleur de Bain-de-Bretagne pour une mise en service dès 2027 :

| **Nom** | **Surface en m²** | **Puissance Souscrite en kW** |
|---|---|---|
| Salle H. Duckaert + Salle du lycée | 1596 + 463 | 275 |
| Salle de danse | 503 | 25 |
| Médiathèque + Syndicat d'initiative | 216 + 72 | 82 |
| Bâtiment administratif communal | 151 | 89 |
| ALSH + Multi-Accueil | 1 136 | 110 |
| Ecole H. Guérin - Bâtiment élémentaire + Restaurant Scolaire - police 1 - | 983 | 92 |
| Ecole H. Guérin - Bâtiment élémentaire + Restaurant Scolaire - police 2 - | 983 | 55 |
| Dojo et Salle d'Agrès (Chêne Vert) | 580 | 48 |

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

• **d'autoriser** Madame le Maire à signer les polices d'abonnement pour le raccordement des bâtiments communaux susvisés,
• **d'autoriser** Madame le Maire à signer une convention CEE (certificat d'économie d'énergie)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500127-20251204-041220251-DE

***Décision***

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*
**-autorise** Madame le Maire à signer les polices d'abonnement pour le raccordement des bâtiments communaux susvisés,
**-autorise** Madame le Maire à signer une convention CEE (certificat d'économie d'énergie)
*votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 24*

***Pour extrait conforme,***
***Le Maire,***
***Myriam GOHIER.***

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470